

## **Préavis municipal n° 60-2011 au Conseil communal de Cugy VD**

Demande d'autorisation d'utiliser le crédit de construction de Fr. 3'365'000.--, octroyé dans le cadre du préavis no 42-2009, pour le financement d'équipements complémentaires au bâtiment de la voirie et de la déchetterie de Praz-Faucon.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption le préavis municipal n° 60-2011 sollicitant l'autorisation d'utiliser le crédit de construction de Fr. 3'365'000.--, octroyé dans le cadre du préavis no 42-2009, pour le financement d'équipements complémentaires au bâtiment de la voirie et de la déchetterie de Praz-Faucon.

### **1 Exposé des motifs**

Le préavis 42-2009, accepté par le Conseil dans sa séance du 28 mai 2009 détaille l'historique du projet et notamment l'existence d'une première approche (dite projet AGT I) devisée à Fr. 4'352'000.--, jugée trop coûteuse par la Municipalité, qui a exigé de son mandataire de revoir le projet à la baisse.

Les économies réalisées qui ont permis d'aboutir au projet accepté (AGT II) sont détaillées dans le préavis. Au nombre de celles-ci, figurent plusieurs objets que la Municipalité a, lors de la séance, annoncés comme susceptibles d'être repris en fin de processus, si des économies suffisantes pouvaient être constatées à l'issue des travaux.

Le préavis 42-2009 détaillant les objets pour lesquels le Conseil a voté le crédit, il est nécessaire de soumettre à l'Organe délibérant les nouvelles rubriques qui pourraient être financées par l'éventuel solde du crédit.

La Municipalité souhaite en particulier compléter l'équipement du bâtiment par la pose des panneaux photovoltaïques et l'installation du système d'accès par cartes électroniques prévus initialement, ainsi que l'achat d'un élévateur thermique et de divers matériel de stockage.

C'est l'objet du présent préavis.

### **2 Situation du projet**

Au moment de la rédaction du présent préavis,

- les collaborateurs ont pris possession des locaux de la voirie et terminent le déménagement du matériel et l'aménagement intérieur ;
- les locaux et la zone de la déchetterie nécessitent encore quelques finitions, l'inauguration, la journée portes ouvertes et la mise en service étant prévues respectivement les 7, 9 et 11 avril prochains ;
- le coût final, subvention non comprise, peut être estimé ce jour à Fr. 3'000'000.--  
Le solde du crédit accordé par le Conseil se montera donc vraisemblablement à Fr. 365'000.--.

La concurrence induite par la forte demande de panneaux photovoltaïques, ainsi que la perspective d'ouvrir la déchetterie à mi avril, incitent la Municipalité à déposer ce préavis avant le bouclage des comptes, celui-ci ne pouvant guère intervenir avant l'été ; le risque d'erreur dans l'appréciation du coût final est par ailleurs minime.

## **3 Panneaux photovoltaïques**

### **3.1 Marchés publics**

L'offre retenue par la Municipalité concerne la fourniture, la pose et le raccordement de 133 modules photovoltaïques de fabrication allemande de qualité Premium, représentant une surface de 220 m<sup>2</sup> et une puissance de 33,84KWc.

- Les cellules sont de type « monocristallines », à haute puissance et cadre renforcé.
- Les supports pour les panneaux, posés à même la toiture, sont recouverts de gravier, ce qui en garantit le lestage.
- La garantie de ce produit est de 7 ans.
- La puissance de rendement est garantie à 100% durant 25 ans. Puis un minimum de 80 % est garanti pour la suite.

### **3.2 Calcul du rendement**

- La puissance de l'installation est de 33,84 KWc.
- L'apport énergétique annuel moyen prévu est de 30'456 KWh.
- Le taux de rémunération résultant est de Fr. 0,469 le KWh.
- Le revenu annuel dû à la rétribution à prix coûtant est estimé à Fr. 14'284. --.
- Les frais d'entretien spécifiques sont estimés à 3 cts par KWh soit, Fr. 914. --.
- Le revenu annuel net prévu est de Fr. 13'370. --.
- Dès la 16<sup>ème</sup> année d'exploitation, le système devrait être amorti et bénéficiaire.
- Le rapport coût/puissance est de Fr. 4,95/W (TTC).

Ces calculs ne tiennent pas compte d'une éventuelle subvention de la Confédération pour l'investissement.

Ces chiffres sont tirés de l'organe faitier des producteurs suisses d'électricité, Swissolar.

### **3.3 Coût de l'installation**

Une barrière de sécurité devra être mise en place pour les travaux de pose des panneaux sur le toit de la déchetterie. Ces normes de sécurité imposées par la SUVA engendrent un coût estimé à Fr.13'000. -- .

Quant aux panneaux photovoltaïques, le montant de l'offre retenue se monte à Fr. 167'000.--.

C'est donc la somme de Fr. 180'000. -- que couvre l'installation de ce système d'énergie renouvelable.

### **3.4 Références**

L'entreprise retenue pour effectuer cette installation collabore actuellement sur le projet de centrale photovoltaïque de l'EPFL qui sera à terme la plus grosse de Suisse.

De plus, elle a terminé en début d'année un projet important (env. 10'000 m<sup>2</sup>) sur le toit d'un grand distributeur helvétique, situé à Ecublens.

### **3.5 Rétribution à prix coûtant du courant injecté**

Dès le début du projet, la Municipalité a déposé une demande auprès de Swissgrid, le 18 décembre 2008. Lors de la compression financière du premier projet (voir exposé des motifs), le montant des panneaux a été économisé ; mais, dans l'espoir qu'en définitive, les moyens suffiraient pour cette installation prioritaire aux yeux de la Municipalité, la demande n'a pas été retirée et la mise à l'enquête publique a été déposée avec les dits panneaux.

De plus, les réservations ont été faites, permettant le câblage nécessaire.

Notre dossier est accepté, il figure sur une liste d'attente. Nous pouvons donc prétendre à une rétribution.

#### **4. Cartes magnétiques d'accès au site**

Désirant faciliter la gestion de l'accueil du public, la Municipalité a, dans son premier projet, envisagé d'installer une barrière métallique actionnée par des cartes magnétiques.

Pour les mêmes raisons que celles rappelées plus haut, elle a renoncé, du moins provisoirement, à cet équipement, tout en faisant poser l'équipement électrique, afin de pouvoir procéder à l'installation, le cas échéant, du système complet.

Un montant a donc été prévu dans le préavis 42-2009 de Fr. 10'000. --, permettant la mise en place de la barrière et de la borne.

##### **4.1 Raisons pratiques**

Seuls les utilisateurs en possession d'une carte d'accès magnétique pourront accéder à cet endroit.

Cette manière de procéder évitera aux collaborateurs du service de la voirie de devoir contrôler si chaque véhicule a, visible à travers le pare-brise, la carte d'accès remise aux ayants-droit.

Les cartes magnétiques permettront également de procéder à différentes statistiques, par exemple le nombre de passages des utilisateurs ; il permettra d'autre part de différencier les habitants de Cugy de ceux de la zone foraine de Montheron et d'accueillir, en tout temps, des habitants d'autres communes qui souhaiteraient conclure un accord avec Cugy.

##### **4.2 Matériel d'équipement**

Cette installation se compose d'une barrière électrique, d'un chauffage pour boîtier de barrière, d'une boucle à induction de sécurité pour l'ouverture, d'une boucle à induction pour fermeture et sécurité, d'un détecteur pour circuit d'induction, du système de contrôle d'accès proprement dit et de 2000 badges d'accès ainsi que le montage.

##### **4.3 Prix du matériel**

Compte tenu de l'équipement déjà en place, ce poste, dans son ensemble, s'élève à Fr. 44'000. --, dont Fr. 10'000.— sont déjà affectés à cet objet dans le coût final présumé.

## **5 Chariot élévateur**

### **5.1 Situation actuelle**

La Commune possède un petit élévateur électrique ; celui-ci est cependant limité en force de levage et en hauteur. Il n'est pas adapté à l'infrastructure du nouveau bâtiment. De plus, cet élévateur, s'il n'est pas utilisé régulièrement, doit être rechargé sur le secteur. Enfin, la petite dimension de ses roues fait qu'il doit être utilisé presque exclusivement sur des surfaces propres et lisses ; son utilité pour charger des palettes à l'extérieur des locaux pose donc problème.

A ce jour, lorsque nos collaborateurs de la voirie ont besoin d'un tel engin, il est fait appel à un agriculteur du village, qui vient sur site avec son propre véhicule et dont les heures de travail sont facturées à la Commune.

## **5.2 Option d'achat**

Un élévateur thermique neuf avec moteur essence ou diesel de la catégorie de levage compris entre 2 et 3 tonnes, à une hauteur allant jusqu'à 5 ou 6 mètres, coûte entre Fr. 50'000.-- et Fr. 80'000.--, voire davantage pour certains modèles spécifiques.

Cette hauteur permet d'entasser des palettes sur les galeries dans les locaux de voirie.

De par son usage peu fréquent, l'achat d'un tel engin neuf a semblé déraisonnable à la Municipalité.

En consultant les listes d'engins d'occasion, il apparaît qu'un nombre important d'élévateurs se trouvent sur le marché.

Des modèles comparables à celui souhaité par l'Exécutif se négocient dans une fourchette de prix allant de Fr. 20'000. -- à environ Fr. 30'000. --.

Ces modèles sont de construction postérieure à l'année 2000 et ont un nombre d'heures de travail variant dans une fourchette de 200 à plusieurs milliers.

De plus, ce type d'engin peut être équipé d'un dispositif pouvant servir à compacter le tas de branches, opération effectuée souvent durant les périodes de taille.

A ce jour, ce travail est également effectué par un agriculteur du village.

## **5.3 Variante retenue**

Un montant de Fr. 30'000. -- est compris dans ce préavis pour l'achat d'un élévateur d'occasion.

# **6 Bennes**

## **6.1 Respect de l'environnement**

L'exploitation d'une déchetterie fonctionnelle et moderne impose le choix de bennes de grand volume, permettant une économie d'échelle, tant du point de vue de la gestion que de celle du transport.

De grandes bennes correctement remplies nécessitent moins de transport et, par là, contribuent à limiter la ronde des poids lourds, ce qui a un effet positif pour l'environnement.

## **6.2 Situation actuelle**

La déchetterie des Rossets, à la route de Montheron, est déjà équipée de 4 bennes de grand volume. Il s'agit des bennes destinées à la collecte des différents plastiques et de celles dévolues au bois.

La benne compactante pour le carton aura également sa place dans la nouvelle déchetterie.

La benne existante des matériaux inertes, d'un volume inférieur, sera transférée à Praz-Faucon. Pleine, elle respecte la charge utile légale des remorques, ce qui ne serait pas le cas d'une benne de grande dimension.

A cela s'ajoute, un endroit séparé, recouvert d'un toit, qui accueillera les bennes à gazon reprises des Rossets. Cette matière organique, est gérée par les Compostières du Gros de Vaud, représentée à Cugy par M. Christian Vaney.

Ces bennes sont vidées, chaque fois que cela est nécessaire, à Bettens. Entassée, en andains, cette matière, après plusieurs brassages se transforme en compost qui est vendu dans le commerce ainsi qu'aux particuliers

### **6.3 Solution proposée**

- La déchetterie de Praz-Faucon bénéficie de 8 places, en épi, pouvant accueillir des bennes de grand volume.
- Les 4 grandes bennes déjà en possession de la commune seront complétées par l'achat de 3 autres bennes pouvant être utilisées pour recueillir le polyéthylène téréphtalate, matériau plus connu sous le nom de PET, les déchets encombrants, et pour les différents types d'acier, voire le papier.
- 2 bennes à verre, non compartimentées sont en usage à l'actuelle déchetterie.

L'achat d'une grande benne à verre, compartimentée, d'une charge utile de 8 tonnes, permettra un usage plus facile pour le recyclage des trois couleurs de verre (blanc, vert et brun). De plus, la récolte de verre, trié par couleur, permet de bénéficier d'un revenu d'environ Fr. 40.-- de plus, que le verre mélangé.

### **6.4 Achat des bennes**

Le montant total pour cet achat se monte à Fr. 38'000. --.

## **7 Equipements divers**

L'organisation efficace de l'exploitation et le maintien de la qualité du site imposent un rangement facilité, cohérent et rationnel.

Ces équipements permettront par ailleurs d'améliorer encore la connaissance du poids des divers types de déchet et la maîtrise du coût de leur élimination

### **7.1 Achats à effectuer**

Pour satisfaire à ce souhait, l'achat de palettes Euro (palettes complétées par des cadres), permettra de stocker tous les frigos, congélateurs, ordinateurs, vernis, solvants, peintures, tubes néons, capsules à café, piles, etc., dont la population se sépare.

Des chevalets, des rayonnages, notamment, compléteront ce matériel.

### **7.2 Valeur de ce matériel**

Un montant de Fr. 15'000. -- est prévu pour ce poste.

## **8 Collaboration intercommunale**

Des discussions ont été conduites entre les municipaux de Cugy et Morrens pour que les habitants de cette commune puissent bénéficier de notre infrastructure. Le même montant annuel par habitant que celui accepté par Lausanne pour les habitants de la zone foraine de Montheron a été proposé à la Municipalité de Morrens ; celle-ci a pour l'heure refusé cette offre.

En revanche, la convention signée avec la commune de Lausanne prévoit que les 150 habitants de Montheron se rendront à Praz-Faucon pour la collecte de leurs déchets.

## 9 Subvention cantonale

Une subvention au taux de 16% sur les travaux de la déchetterie (60% du coût total du bâtiment) est octroyée. Le montant maximal de la subvention a été fixé à Fr. 388'963.-- par les services concernés de l'Etat, sur la base du devis alors annoncé.

## 10. Situation financière

Au moment de la rédaction de ce préavis et de son adoption par la Municipalité,

- 100% des soumissions sont rentrées,
- un montant de Fr. 2'153'500.-- est payé, représentant environ 72% du coût prévisible,
- les factures non encore rentrées représentent, après vérification, un montant de Fr 870'500.--, soit 28% du coût prévisible,
- la marge d'erreur possible sur cette somme est de + / - Fr. 40'000.-,
- une somme d'environ frs. 365'000.-- représentera donc le montant non utilisé sur les frs 3'365'000.-- octroyé par le Conseil pour la construction de ce bâtiment, dans le cadre du préavis no 42-2009,
- la rubrique « divers et imprévus » de Fr. 110'000.— a été utilisé dans différentes rubriques pour un montant d'environ Fr. 107'000.--, notamment pour le détournement du collecteur unitaire, l'évacuation des terres et le raccordement électrique,
- les économies réalisées par rapport au devis sont essentiellement dues aux soumissions, qui se sont révélées, dans plusieurs postes, d'un coût inférieur à celui estimé.

### 10.1 Récapitulatif des équipements complémentaires

1.	Panneaux photovoltaïques	Fr.	180'000. --
2.	Cartes d'accès magnétique	Fr.	34'000. --
3.	Elévateur thermique	Fr.	30'000. --
4.	Matériel de stockage	Fr.	15'000.—
5.	Bennes	Fr.	38'000.--
	Total	Fr.	297'000. --

Compte tenu du montant de Fr. 365'000. — non utilisé du préavis no 42-2009, il resterait, dans l'hypothèse de l'acceptation des équipements complémentaires par votre Conseil, la somme de Fr. 68'000.--, à laquelle viendra s'ajouter la subvention.

## 11. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal no 60/2011,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'autoriser la Municipalité à financer les équipements supplémentaires, tels que présentés, par les disponibilités du crédit de construction de Fr. 3'365'000.-- octroyé dans le cadre du préavis no 42-2009 ;
- de financer cette réalisation par la trésorerie courante ou par l'emprunt, selon les liquidités à disposition ;
- d'amortir les équipements complémentaires sur une durée de 7 ans.

Adopté en séance de Municipalité le 24 janvier 2011.

La Municipalité